

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 décembre 2010**

Présents : MM et Mmes BORZO, BALAT, BLANC, BORIES, CALMELS, CANCE, CARBONNEAUX, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, PETRE.
Absents : MM. PONS, PELIGRY, Mme VIVEN

Secrétaire de séance : Mr André CARBONNEAUX

Mr le Maire ouvre la séance et propose que l'ordre du jour soit modifié pour étudier les points suivants :

-éclairage du stade : choix de l'entreprise.

-Participation aux frais d'occupation de bureaux communaux par le SIVOM et le Conseiller Général.

Avis favorable à l'unanimité.

1 – Vote du tarif de la cantine scolaire

Considérant la décision du Conseil d'Administration du Collège de Cajarc relative à l'augmentation du tarif des repas de cantine scolaire à compter du 01/01/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas de cantine à 2,95 Euros.

Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

2 – Création de l'éclairage du stade : choix de l'entreprise

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2010 qui l'autorisait à engager une négociation avec les entreprises qui avaient déposé une offre considérant que celles-ci dépassaient largement les estimations.

Il rend compte du résultat de la négociation et présente le tableau de classement ci-dessous :

	offre n ° 1	offre n ° 2	offre n ° 3	offre n ° 4
Candidat	FORCLUM RODEZ (12)	SDEL FIGEAC (46)	SLR DECAZEVILLE (12)	EPEG MONTGESTY (46)
Note valeur technique	39.60	54.00	40.80	52.20
1ère offre	39 887.10 €	38 460.00 €	38 047.66 €	40 739.00 €
Offre renégociée	35 555.20 €	33 508.00 €	37 397.56 €	37 615.63 €
Note prix	37.70	40.00	35.84	35.63
Note globale	77.30	94.00	76.64	87.83
Classement	3	1	4	2

Il ressort que l'entreprise SDEL est la mieux placée. Mr le Maire propose par ailleurs d'effectuer une économie en supprimant les échelons et ligne de vie sur les mats, considérant que les interventions pourront se faire avec la nacelle.

Cette modification ramènerait l'offre de SDEL à 31528 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions et retient l'entreprise SDEL à FIGEAC pour un coût total de 31528 € HT.

Mr le Maire précise que le coût du béton liquide pour la réalisation des socles par les services techniques de la commune est estimé à 2874 € HT.

Le coût final de cette opération sera de 34402.00 € HT.

Considérant le dépassement du coût estimé initialement, Mr le Maire annonce que le club de football accepte de réévaluer sa participation et il propose le nouveau plan de financement suivant :

-coût des travaux	:	34 402.00 € HT
-subvention F.A.F.A.	:	15 000.00€ HT
-Participation du club	:	9 000.00€ HT
-Part communale	:	10 402.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement.

Autorise Mr le Maire ou ses Adjointes à signer le marché avec l'entreprise SDEL ainsi que tout document relatif à ce dossier.

3 – Participation aux frais d'occupation de bureaux communaux

a) par le SIVOM

Sur proposition de Mr le Maire et comme il avait été fait les années précédentes, le Conseil Municipal décide de demander au SIVOM de CAJARC, le versement d'une somme forfaitaire de mille cent euros (1 100 €) pour l'année 2010 en dédommagement des différentes charges liées à l'occupation du bureau par le secrétariat du SIVOM ainsi que pour l'utilisation du photocopieur de la mairie.

b) par le Conseiller Général du canton

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean-Jacques RAFFY, Conseiller Général du Canton, propose de verser une participation financière pour l'occupation d'un bureau à l'ancienne DDE lui servant de lieu de permanence hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur RAFFY, Conseiller Général, la somme forfaitaire de deux cent vingt euros (220 €) pour l'année 2010 en dédommagement des frais de chauffage, d'électricité et autres charges de fonctionnement